



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 MARS 2019

Délibération n°2019034

Date de convocation : 11/03/2019

Membres en exercice : 26

Votants : 26

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 26/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars à neuf heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse, FENOUIL Jean-Pierre

Jonquières : BISCARRAT Louis, MAFFRE Claudine, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUÉLIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, HAUTANT Anne-Marie, LAROYENNE Gilles

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Jacques, GALMARD Marie-Thérèse pouvoir à TESTANIÈRE Gérald, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, TRAMIER Sandy pouvoir à BOURGEOIS Claude, BOMPARD Guillaume pouvoir à ARNAUD-PERVEYRIE Carole, FIDÈLE Serge pouvoir à BISCARRAT Louis

Secrétaire de Séance : HAUTANT Anne-Marie

**OBJET : ACHAT PUBLIC / POLE D'ECHANGES MULTIMODAL / TRAVAUX DE CREATION
DU PARC RELAIS DE LA GARE D'ORANGE**

RAPPORTEUR : M. Jacques BOMPARD

La Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, qui représente l'intégralité du Domaine Public Routier de ses Communes membres.

Dans ce cadre elle doit lancer une procédure de consultation pour un marché de travaux à réaliser sur le territoire de la Commune d'Orange et entrant également dans le cadre de sa compétence aménagement dont l'intérêt communautaire vise des opérations de ce type.

Les travaux concernent la création du Parc Relais de la Gare à Orange et comprennent notamment :

- La création du prolongement de l'avenue Frédéric Mistral comprenant une chaussée bidirectionnelle, trottoirs et piste cyclable ainsi que les réseaux divers sur un linéaire de 700 mètres jusqu'à son raccordement sur le carrefour giratoire créé dans la cadre de l'opération de l'Argensol,

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 26/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20190320-DCC2019034-

- La création d'un parking de 200 places sur l'emplacement des anciens dépôts Sernam,
- La création d'une Gare Routière comprenant 6 quais,
- La création d'un carrefour giratoire desservant le parking et la Gare Routière,
- La création d'un parvis attenant à la future Gare d'Orange restructurée comprenant un abri pour les deux roues,
- la création de bassins de rétention des eaux pluviales,
- La desserte en réseaux des terrains communaux mitoyens situés au Sud des aménagements.

La réalisation de ces travaux fera l'objet de contraintes, et il est nécessaire d'assurer une coordination entre les différents partenaires pour les opérations suivantes :

- Mise en accessibilité des quais de la Gare (SNCF)
- Restructuration de la Gare d'Orange (SNCF)
- Aménagement de l'Avenue de l'Argensol (CCPRO)

Dans le même registre, ce chantier nécessite une coordination avec les différents services concédés (EDF, GDF, Orange, SUEZ).

Ainsi, cette opération induit un phasage et s'inscrit sur un calendrier pluriannuel de 36 mois maximum.

Ce chantier fait appel à diverses compétences spécifiques :

- Génie civil (Murs de soutènement du parvis de la gare notamment)
- Terrassements généraux en interface avec voie ferrée
- Travaux de voirie
- Réseaux HTA
- Réseaux Telecom
- Réseaux AEP
- Réseaux eaux usées gravitaire
- Réseaux d'assainissement pluvial y compris bassins de rétention pour un volume total de 1 000 m3
- Eclairage public
- Espaces verts

Le dossier de consultation des entreprises a été rédigé par le Maître d'œuvre VERDI INGENIERIE (13 AIX EN PROVENCE) et les services de la CCPRO, il comprend trois lots techniques, soit un montant prévisionnel total des travaux égal à 3 600 000 € HT, soit 4 320 000 € TTC.

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - Lot n° 1 Voirie Réseaux | 3 140 000 € HT |
| - Lot n° 2 Eclairage | 320 000 € HT |
| - Lot n° 3 Espaces verts | 140 000 € HT |

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure adaptée est mise en place.

La dépense est prévue au Budget principal.

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%

Valeur technique 30 %

La Commune d'Orange disposant de la compétence liée aux espaces verts, il a été retenu de constituer un groupement de commande de manière à lancer une procédure de consultation unique assortie d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de manière à assurer une centralisation du pilotage et de la coordination des travaux.

Il convient que le Conseil de Communauté se prononce.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00238-2019 0320-DCC2019 034-

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

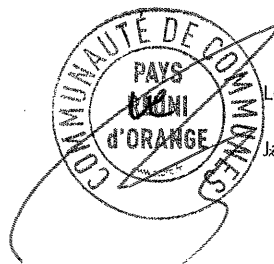
CONSIDÉRANT le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les besoins de la collectivité,

CONSIDÉRANT que ce projet a été déclaré éligible au titre du programme opérationnel FEDER-FSE de la Région PACA pour la période de programmation 2014-2020 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** le lancement de la procédure de consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux de création du Parc Relais de la Gare à Orange,
- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal, imputation : 822-2315.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 20/03/19



Le Président

Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20190320-DCC2019034-

